

1^{er} Rallye Régional Thur et Doller

Vendredi 11 et Samedi 12 novembre 2016

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 3 Octobre 2016

Ouverture des engagements : Lundi 3 Octobre 2016

Clôture des engagements : Lundi 31 Octobre 2016.....

Parution du road-book : Lundi 31 Octobre 2016 : Garage Roos - Kirchberg.....

Vendredi 11 Novembre 2016 : AK Autocable (vérifications administratives)

Dates et heures des reconnaissances : Mardi 1^{er} Novembre de 9h à 17h

et le Vendredi 11 Novembre 2016 de 9h à 17h

Vérifications Administratives : Vendredi 11 Novembre 2016 de 13h30 à 19h00 chez AK Autocâble à Masevaux

Vérifications Techniques : Vendredi 11 Novembre 2016 de 13h30 à 19h30 chez AK Autocâble à Masevaux

Heure de mise en place du parc de départ Vendredi 11 Novembre 2016 à 14h00

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Vendredi 11 Novembre 2016 AK Autocâble à Masevaux à 18h30.....

Publication des équipages admis au départ : Vendredi 11 Novembre 2016 chez AK Autocâble à Masevaux à 20h30..

Briefing écrit des pilotes remis lors des vérifications administratives le Vendredi 11 Novembre 2016

Départ de : Masevaux le Samedi 12 Novembre 2016 à 8h00 chez AK Autocâble

Publication des résultats partiels : Salle Polyvalente Masevaux.....

Arrivée du 1^{er} concurrent à la Salle Polyvalente de Masevaux à 16h33

Vérifications finales : Garage Roos à Kirchberg.....

Publication des résultats du rallye : Samedi 12 Novembre 2016, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent ...

Remise des prix : Samedi 12 Novembre 2016 – Salle Polyvalente de Masevaux.....

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la « Plaine de l'III » organise le :

1^{er} RALLYE REGIONAL THUR ET DOLLER

Le présent règlement a été visé par le CRSA Lorraine Alsace sous le n° 38 en date du 04.10.2016
Visa FFSA n° 868 en date du 04.10.2016

Comité d'Organisation

Président : Gérard WINKLER

Membres : Tous les membres de l'Ecurie Sport Auto Lefebvre

Secrétariat du Rallye : ASA Plaine de l'III – 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ

Téléphone : 03.89.76.28.25

Fax : 03.89.76.28.25

Permanence du Rallye : Vendredi 11 Novembre 2016 de 13h à 20h30 AK Autocâble à Masevaux

Samedi 12 Novembre 2016 de 7h à 21h Salle Polyvalente de Masevaux

Téléphone : 06.87.14.63.88

1.1P.OFFICIELS

Commissaires sportifs :	- Président	M. Daniel BLANQUIN	licence n°	1941/0308
	- Membre	M. Serge MISTRI	licence n°	5945/0317
	- Membre	M. Jean Michel MARTIN	licence n°	27433/0313
Directeur de Course :		M. Yves LARA	licence n°	6497/0318
Directeurs de Course Adjoints :		M. Franck MADER	licence n°	187564/0323
		M. Jérôme FORNY	licence n°	48062/0318
Directeurs de Course délégués aux ES		M. Jean Luc MEY	licence n°	140695/0308
		M. Jean Jacques SICHLER	licence n°	17673/0323
Adjoints aux Directeurs de Course délégués aux ES		M. Guy FELLMANN	licence n°	6282/0405
		M. Thierry STOECKLE	licence n°	3500/0305
Médecins urgentistes:		Dr Abdullah NAIBI		
		Dr Anne Charlotte MAISONNEUVE		
Commissaire Technique Responsable :		M. Christian BONIN	licence n°	1151/0318
Commissaires Techniques		M. Michel SALTZMANN	licence n°	15471/0307
		M. Emile TENA	licence n°	124058/0305
		M. Raphaël PELLICCIA	licence n°	214364/0421
		M. Vincent ANGELINI	licence n°	206030/0318
Commissaire Technique Stagiaire :		M. Daniel HAEFFELIN	licence n°	12679/0322
Chargés des Relations avec les Concurrents :		M. Gabriel GIANOLIO	licence n°	7760/1201
		M. Michel LEONATE	licence n°	12844/0323
Responsable des Commissaires de Route :		M. Denis WEISS	licence n°	199528/0318
Chargé des relations avec la Presse :		M. Thierry HAASER	licence n°	13440/0399

1.2P.ELIGIBILITE

Le Rallye Thur et Doller compte pour la Coupe de France des Rallyes (coef 2) 2017 et le Championnat des Rallyes du Comité Régional du Sport Automobile Lorraine-Alsace 2016.

1.3P.VERIFICATIONS

Les équipages consulteront sur le site de l'ASA Plaine de l'Ill <http://www.asapi0318.com> (rubrique Rallye du Florival) leur confirmation d'engagement ainsi que leur créneau horaire de convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le Vendredi 11 Novembre 2016 de 13h30 à 19h chez AK Autocâble à Masevaux et les vérifications techniques qui auront lieu le Vendredi 11 Novembre 2016 de 13h30 à 19h chez AK Autocâble à Masevaux

Aucun passeport technique ne sera établi pendant les vérifications

Tout retard sur le créneau horaire mentionné ci-dessous prévu pour chaque groupe, qu'il s'agisse d'un retard du pilote ou d'un retard du véhicule, sera sanctionné ainsi : retard aux vérifications pendant le temps officiel des vérifications :

- - jusqu'à 30 minutes 15 €
- - de 30 minutes à 1 heure 30 €
- - par heure supplémentaire 15 €

Groupe	Créneau horaire Administratif	Créneau horaire Technique
N/FN	13h30 – 15h30	14h00 – 16h00
A/FA - R	15h30 – 17h00	15h30 – 17h30
F2000	16h30 – 18h00	16h30 – 18h30
GT	18h00 – 18h30	18h00 – 19h30

Les vérifications finales seront effectuées : Garage ROOS

Adresse : 68290 KIRCHBERG

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 Euros TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P.DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P.Toute personne qui désire participer au Rallye Thur et Doller doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 31 Octobre 2016.

ASA PLAINE DE L'ILL – 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ – Tél & Fax : 03.89.76.28.25

3.1.10P.Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P.Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 325 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 650 €
- Montant de l'engagement membres ASAPI : 290 €
- Engagement groupé (5 engagements arrivés par le même courrier) : 290€

3.1.12P.La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Seuls les engagements reçus par courrier à l'adresse indiquée art.3.1.5P seront pris en compte. Les engagements reçus par FAX ne seront pas pris en compte.

La demande d'engagement devra parvenir à l'ASA Plaine de l'Ill avec une copie du permis de conduire et de la licence 2016 de l'équipage.

3.1.13P.Une retenue de 30% du montant des droits d'engagement sera effectuée dans le cadre d'un forfait après le 31.10.2016. Une retenue de 50% des droits d'engagement sera effectuée dans le cadre d'un forfait déclaré après le 07.11.2016 jusqu'à la date du rallye.

Une déclaration de forfait devra se faire par mail à l'adresse de l'ASA Plaine de l'Ill : asapi0318@orange.fr

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P.ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée : AK Autocâble – Zac de l'Allmend – 68290 MASEVAUX

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
 - **d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,**
 - de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
 - **de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures**
 - de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
 - En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.
- Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.**

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.3.2.3P.Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P.DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P.Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange « Chef de Poste »

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces : OUI

Coupes : lots ou coupes

Scratch :	1 ^{er}	300€ + 1 Coupe
	2 ^{ème}	200€ + 1 coupe
	3 ^{ème}	150€ + 1 coupe
Classes :	1 ^{er}	280€ + 1 coupe (si 3 partants, si – 3 partants = 150 €)
	2 ^{ème}	230€ + 1 coupe (si 6 ou + 6 partants)
	3 ^{ème}	180€ + 1 coupe (si 9 ou + 9 partants)
Féminine	1 ^{ère}	180€ + 1coupe

La remise des prix se déroulera le :Samedi 12 Novembre 2016 à la Salle Polyvalente de Masevaux

A l'issue des vérifications administratives et techniques, un Parc Fermé de Départ sera en place sur le parking d'AK Autocâble – Zac de l'Allmend – 68290 MASEVAUX

Le Parc Assistance situé dans la ZAC de l'Allmend, sera accessible à partir de 13h30 le Vendredi 11 Novembre 2016 et devra être IMPERATIVEMENT LIBERE POUR 23H LE SAMEDI 12 NOVEMBRE.
En dehors de ce jour et de ces horaires, aucune voiture et aucune personne n'aura le droit de pénétrer dans ce Parc sous peine d'exclusion de l'équipage engagé à cette course.

Une seule voiture d'assistance par voiture de course sera autorisée à accéder au Parc Assistance.

Les remorques seront garées sur un emplacement prévu à cet effet et fléché le jour de l'épreuve.

TOUTES RECONNAISSANCES DES EPREUVES SPECIALES SONT INTERDITES EN DEHORS DES HEURES ET DATES AUTORISEES

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE LORRAINE – ALSACE



ASA Plaine de l'III

Ecurie Sport Auto Lefebvre

DEMANDE D'ENGAGEMENT

1^{er} Rallye Régional Thur et Doller

Vendredi 11 et Samedi 12 Novembre 2016

Le présent bulletin d'engagement doit parvenir au comité d'organisation au plus tard le :

31 Octobre 2016 (le cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante :

ASA Plaine de l'III – 5, rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ

Accompagnée des droits d'engagements :

325 Euros (avec publicité) – 650 Euros (sans publicité)

Les droits d'engagements sont établis à l'ordre de « **ASA Plaine de l'III** »

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE OU NON ACCOMPAGNEE DES DROITS D'ENGAGEMENTS
SERA CONSIDEREE COMME NULLE.

Il est rappelé qu'un licencié ne peut en aucun cas s'engager à la même date à deux épreuves différentes. En signant le présent règlement, le concurrent et les conducteurs reconnaissent avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et s'engagent à s'y conformer, de même qu'aux réglementations générales applicables (y compris des contrôles anti-dopage).

Ils certifient l'exactitude des déclarations au dos de cette feuille.